



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2026

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 24 Date de convocation : 27 février 2026</i>	L'an deux mil vingt-six, le neuf mars, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
---	--

**Etaient présents (24) :**

BRAULT Sylvie	GRANDIN Gérard	MOREAU Bernard
BRETON Dominique	GERARD Didier	MUGICA Maryse
CHRETIEN Pascal	GUYOT Mireille	PARENTIN Stéphanie
DABOUX Bertrand	LABASTIE Marie	POUSSIER Daniel
DEROUET Gilbert	LEGEAY Solange	PREEL Isabelle
DURAND Fabien	LEVERRIER Dominique	ROETZINGER Claudine
DUREUIL Brigitte		SERAIS Sylvie
GARNIER Jean	LEVIEUX Annick	
GAUTIER Loïc	LIBERT Brigitte	

**Absent (3) :** BAYER Charly - CHEVRET Pascale - LEROUX Henri

**Pouvoir (0) :**

Madame Sylvie BRAULT a été désignée secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3,

Vu la délibération n° 2023 054 du 9 juin 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu l'avis de la commission des Finances,

Vu le Compte Financier Unique 2025 de Juvigny Val d'Andaine,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisation de l'exercice 2025	Section de fonctionnement	1 638 151,85	1 887 061,83	248 909,98
	Section d'investissement	657 848,44	784 821,05	126 972,61
Reports de l'exercice 2024	Section de fonctionnement	0,00	304 208,34	553 118,32
	Section d'investissement	228 765,94	0,00	- 101 793,33
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2025</b>		<b>2 524 766,23</b>	<b>2 976 091,22</b>	<b>451 324 99</b>
Restes à réaliser 2025	Section d'investissement	236 226,98	117 427,00	- 118 799,98
<b>RESULTAT FINAL</b>		<b>2 760 993,21</b>	<b>3 093 518,22</b>	<b>332 525,01</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix « pour », Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de Juvigny Val d'Andaine,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,  
Henri LEROUX

Publiée le : 17/03/2026

Transmise au représentant de l'Etat le : 16/03/2026

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2026

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 24 Date de convocation : 27 février 2026</i>	L'an deux mil vingt-six, le neuf mars, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
---	--

**Etaient présents (24) :**

BRAULT Sylvie	GRANDIN Gérard	MOREAU Bernard
BRETON Dominique	GERARD Didier	MUGICA Maryse
CHRETIEN Pascal	GUYOT Mireille	PARENTIN Stéphanie
DABOUX Bertrand	LABASTIE Marie	POUSSIÉ Daniel
DEROUEZ Gilbert	LEGEAY Solange	PREEL Isabelle
DURAND Fabien	LEVERRIER Dominique	ROETZINGER Claudine
DUREUIL Brigitte		SERAIS Sylvie
GARNIER Jean	LEVIEUX Annick	
GAUTIER Loïc	LIBERT Brigitte	

**Absent (3) :** BAYER Charly - CHEVRET Pascale - LEROUX Henri

**Pouvoir (0) :**

Madame Sylvie BRAULT a été désignée secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3,

Vu la délibération n° 2023 054 du 9 juin 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu l'avis de la commission des Finances,

Vu le Compte Financier Unique 2025 de Juvigny Val d'Andaine,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisation de l'exercice 2025	Section de fonctionnement	83 401,57	76 801,45	- 6 600,12
	Section d'investissement	69 600,87	44 552,22	- 25 048,65
Reports de l'exercice 2024	Section de fonctionnement	0,00	64 159,70	64 159,70
	Section d'investissement	0,00	35 896,50	35 896,50
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2025</b>		<b>153 002,44</b>	<b>221 409,87</b>	<b>68 407,43</b>
Restes à réaliser 2025	Section d'investissement	56 487,62	44 310,58	- 12 177,04
<b>RESULTAT FINAL</b>		<b>209 490,06</b>	<b>265 720,45</b>	<b>56 230,39</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix « pour », Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe d'assainissement de Juvigny Val d'Andaine,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,  
Henri LEROUX

Publiée le : 17/03/2026

Transmise au représentant de l'Etat le : 16/03/2026

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2026

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 24 Date de convocation : 27 février 2026</i>	L'an deux mil vingt-six, le neuf mars, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
---	--

**Etaient présents (24) :**

BRAULT Sylvie	GRANDIN Gérard	MOREAU Bernard
BRETON Dominique	GERARD Didier	MUGICA Maryse
CHRETIEN Pascal	GUYOT Mireille	PARENTIN Stéphanie
DABOUX Bertrand	LABASTIE Marie	POUSSIÉ Daniel
DEROUEZ Gilbert	LEGEAY Solange	PREEL Isabelle
DURAND Fabien	LEVERRIER Dominique	ROETZINGER Claudine
DUREUIL Brigitte		SERAIS Sylvie
GARNIER Jean	LEVIEUX Annick	
GAUTIER Loïc	LIBERT Brigitte	

**Absent (3) :** BAYER Charly - CHEVRET Pascale - LEROUX Henri

**Pouvoir (0) :**

Madame Sylvie BRAULT a été désignée secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3,

Vu la délibération n° 2023 054 du 9 juin 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu l'avis de la commission des Finances,

Vu le Compte Financier Unique 2025 de Juvigny Val d'Andaine,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisation de l'exercice 2025	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	5 812,82	5 812,82	0,00
Reports de l'exercice 2024	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2025</b>		<b>5 812,82</b>	<b>5 812,82</b>	<b>0,00</b>
Restes à réaliser 2025	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
<b>RESULTAT FINAL</b>		<b>5 812,82</b>	<b>5 812,82</b>	<b>0,00</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix « pour », Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de Beaulandais,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,  
Henri LEROUX

*Henri Leroux*

Publiée le : 17/03/2026

Transmise au représentant de l'Etat le : 16/03/2026

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2026

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 24 Date de convocation : 27 février 2026</i>	L'an deux mil vingt-six, le neuf mars, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
---	--

**Etaient présents (24) :**

BRAULT Sylvie	GRANDIN Gérard	MOREAU Bernard
BRETON Dominique	GERARD Didier	MUGICA Maryse
CHRETIEN Pascal	GUYOT Mireille	PARENTIN Stéphanie
DABOUX Bertrand	LABASTIE Marie	POUSSIÉ Daniel
DEROUET Gilbert	LEGEAY Solange	PREEL Isabelle
DURAND Fabien	LEVERRIER Dominique	ROETZINGER Claudine
DUREUIL Brigitte		SERAIS Sylvie
GARNIER Jean	LEVIEUX Annick	
GAUTIER Loïc	LIBERT Brigitte	

**Absent (3) :** BAYER Charly - CHEVRET Pascale - LEROUX Henri

**Pouvoir (0) :**

Madame Sylvie BRAULT a été désignée secrétaire de séance

2026004

Compte financier unique 2025 du budget annexe du lotissement de La Baroche sous Lucé

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3,

Vu la délibération n° 2023 054 du 9 juin 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu l'avis de la commission des Finances,

Vu le Compte Financier Unique 2025 de Juvigny Val d'Andaine,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisation de l'exercice 2025	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	78 886,54	78 886,54	0,00
Reports de l'exercice 2024	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2025</b>		<b>78 886,54</b>	<b>78 886,54</b>	<b>0,00</b>
Restes à réaliser 2025	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
<b>RESULTAT FINAL</b>		<b>78 886,54</b>	<b>78 886,54</b>	<b>0,00</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix « pour », Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de La Baroche sous Lucé,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,  
Henri LEROUX

*Henroux*

Publiée le : 17/03/2026

Transmise au représentant de l'Etat le : 16/03/2026

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte

Accusé de réception en préfecture  
061-200060069-20260309-DCM2026004-BF  
Date de télétransmission : 16/03/2026  
Date de réception préfecture : 16/03/2026



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2026

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 24 Date de convocation : 27 février 2026</i>	L'an deux mil vingt-six, le neuf mars, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
---	--

**Etaient présents (24) :**

BRAULT Sylvie	GRANDIN Gérard	MOREAU Bernard
BRETON Dominique	GERARD Didier	MUGICA Maryse
CHRETIEN Pascal	GUYOT Mireille	PARENTIN Stéphanie
DABOUX Bertrand	LABASTIE Marie	POUSSIER Daniel
DEROUET Gilbert	LEGEAY Solange	PREEL Isabelle
DURAND Fabien	LEVERRIER Dominique	ROETZINGER Claudine
DUREUIL Brigitte		SERAIS Sylvie
GARNIER Jean	LEVIEUX Annick	
GAUTIER Loïc	LIBERT Brigitte	

**Absent (3) :** BAYER Charly - CHEVRET Pascale - LEROUX Henri

**Pouvoir (0) :**

Madame Sylvie BRAULT a été désignée secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3,

Vu la délibération n° 2023 054 du 9 juin 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu l'avis de la commission des Finances,

Vu le Compte Financier Unique 2025 de Juvigny Val d'Andaine,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisation de l'exercice 2025	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	11 773,96	11 773,96	0,00
Reports de l'exercice 2024	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2025</b>		<b>11 773,96</b>	<b>11 773,96</b>	<b>0,00</b>
Restes à réaliser 2025	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
<b>RESULTAT FINAL</b>		<b>11 773,96</b>	<b>11 773,96</b>	<b>0,00</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix « pour », Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de Sept Forges,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,  
Henri LEROUX

Publiée le : 17/03/2026

Transmise au représentant de l'Etat le : 16/03/2026

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte

Accusé de réception en préfecture 061-200060069-20260309-DCM2026005-BF Date de télétransmission : 16/03/2026 Date de réception préfecture : 16/03/2026
---



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2026

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 24 Date de convocation : 27 février 2026</i>	L'an deux mil vingt-six, le neuf mars, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
---	--

**Etaient présents (24) :**

BRAULT Sylvie	GRANDIN Gérard	MOREAU Bernard
BRETON Dominique	GERARD Didier	MUGICA Maryse
CHRETIEN Pascal	GUYOT Mireille	PARENTIN Stéphanie
DABOUX Bertrand	LABASTIE Marie	POUSSIER Daniel
DEROUET Gilbert	LEGEAY Solange	PREEL Isabelle
DURAND Fabien	LEVERRIER Dominique	ROETZINGER Claudine
DUREUIL Brigitte		SERAIS Sylvie
GARNIER Jean	LEVIEUX Annick	
GAUTIER Loïc	LIBERT Brigitte	

**Absent (3) :** BAYER Charly - CHEVRET Pascale - LEROUX Henri

**Pouvoir (0) :**

Madame Sylvie BRAULT a été désignée secrétaire de séance

2026006

**Compte financier unique 2025 du budget annexe du lotissement de Juvigny sous Andaine**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3,

Vu la délibération n° 2023 054 du 9 juin 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu l'avis de la commission des Finances,

Vu le Compte Financier Unique 2025 de Juvigny Val d'Andaine,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisation de l'exercice 2025	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	75 010,72	75 010,72	0,00
Reports de l'exercice 2024	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2025</b>		<b>75 010,72</b>	<b>75 010,72</b>	<b>0,00</b>
Restes à réaliser 2025	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
<b>RESULTAT FINAL</b>		<b>75 010,72</b>	<b>75 010,72</b>	<b>0,00</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix « pour », Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe du lotissement de la rue de l'Horizon,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,  
Henri LEROUX

Publiée le : 16/03/2026

Transmise au représentant de l'Etat le : 16/03/2026

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte

Accusé de réception en préfecture  
061-200060069-20260309-DCM2026006-BF  
Date de télétransmission : 16/03/2026  
Date de réception préfecture : 16/03/2026



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2026

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 24 Date de convocation : 27 février 2026</i>	L'an deux mil vingt-six, le neuf mars, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
---	--

**Etaient présents (24) :**

BRAULT Sylvie	GRANDIN Gérard	MOREAU Bernard
BRETON Dominique	GERARD Didier	MUGICA Maryse
CHRETIEN Pascal	GUYOT Mireille	PARENTIN Stéphanie
DABOUX Bertrand	LABASTIE Marie	POUSSIÉ Daniel
DEROUET Gilbert	LEGEAY Solange	PREEL Isabelle
DURAND Fabien	LEVERRIER Dominique	ROETZINGER Claudine
DUREUIL Brigitte		SERAIS Sylvie
GARNIER Jean	LEVIEUX Annick	
GAUTIER Loïc	LIBERT Brigitte	

**Absent (3) :** BAYER Charly - CHEVRET Pascale - LEROUX Henri

**Pouvoir (0) :**

Madame Sylvie BRAULT a été désignée secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3,

Vu la délibération n° 2023 054 du 9 juin 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu l'avis de la commission des Finances,

Vu le Compte Financier Unique 2025 de Juvigny Val d'Andaine,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisation de l'exercice 2025	Section de fonctionnement	890,00	890,00	0,00
	Section d'investissement	42 174,51	42 174,51	0,00
Reports de l'exercice 2024	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2025</b>		<b>43 064,51</b>	<b>43 064,51</b>	<b>0,00</b>
Restes à réaliser 2025	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
<b>RESULTAT FINAL</b>		<b>43 064,51</b>	<b>43 064,51</b>	<b>0,00</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix « pour », Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe du lotissement de la rue de l'Horizon,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,  
Henri LEROUX

Publiée le : 16/03/2026

Transmise au représentant de l'Etat le : 16/03/2026

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2026**

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 25 Date de convocation : 27 février 2026</i>	L'an deux mil vingt-six, le neuf mars, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
---	--

**Etaient présents (25) :**

BRAULT Sylvie	GRANDIN Gérard	MOREAU Bernard
BRETON Dominique	GERARD Didier	MUGICA Maryse
CHRETIEN Pascal	GUYOT Mireille	PARENTIN Stéphanie
DABOUX Bertrand	LABASTIE Marie	POUSSIER Daniel
DEROUET Gilbert	LEGEAY Solange	PREEL Isabelle
DURAND Fabien	LEVERRIER Dominique	ROETZINGER Claudine
DUREUIL Brigitte	LEROUX Henri	SERAIS Sylvie
GARNIER Jean	LEVIEUX Annick	
GAUTIER Loïc	LIBERT Brigitte	

**Absent (2) :** BAYER Charly - CHEVRET Pascale

**Pouvoir (0) :**

Madame Sylvie BRAULT a été désignée secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture 061-200060069-20260309-2026008-DE Date de télétransmission : 12/03/2026 Date de réception préfecture : 12/03/2026
--

**2026008****Déficit du restaurant scolaire 2025**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du bilan financier du restaurant scolaire pour l'année 2025 :

Dépenses	85 199,79
Recettes	44 873,40
<b>Déficit</b>	<b>40 326,39</b>

Monsieur le Maire propose de répartir le déficit constaté entre les communes de Juvigny Val d'Andaine (Beaulandais, La Baroche sous Lucé et Juvigny sous Andaine) et Perrou au prorata du nombre d'élèves ayant pris leur repas au restaurant scolaire au cours de l'année 2025 :

Juvigny Val d'Andaine	35 724,91
Perrou	4 601 48

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 25 voix « pour » :

- prend acte du déficit du restaurant scolaire pour l'année 2025,
- charge Monsieur le Maire d'effectuer les écritures comptables nécessaires à l'encaissement de la participation financière de la commune de Perrou.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,  
Henri LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read "H. Leroux", is written over the printed name.

Publiée le : **12 MARS 2026**

Transmise au représentant de l'Etat le : **12 MARS 2026**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte

Accusé de réception en préfecture  
061-200060069-20260309-2026008-DE  
Date de télétransmission : 12/03/2026  
Date de réception préfecture : 12/03/2026



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2026

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 25 Date de convocation : 27 février 2026</i>	L'an deux mil vingt-six, le neuf mars, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
---	--

**Etaient présents (25) :**

BRAULT Sylvie	GRANDIN Gérard	MOREAU Bernard
BRETON Dominique	GERARD Didier	MUGICA Maryse
CHRETIEN Pascal	GUYOT Mireille	PARENTIN Stéphanie
DABOUX Bertrand	LABASTIE Marie	POUSSIER Daniel
DEROUET Gilbert	LEGEAY Solange	PREEL Isabelle
DURAND Fabien	LEVERRIER Dominique	ROETZINGER Claudine
DUREUIL Brigitte	LEROUX Henri	SERAIS Sylvie
GARNIER Jean	LEVIEUX Annick	
GAUTIER Loïc	LIBERT Brigitte	

**Absent (2) :** BAYER Charly - CHEVRET Pascale

**Pouvoir (0) :**

Madame Sylvie BRAULT a été désignée secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture 061-200060069-20260309-2026009-DE Date de télétransmission : 12/03/2026 Date de réception préfecture : 12/03/2026
--

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il avait été décidé de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de chemins ruraux (délibérations n° 2025036 du 14 avril 2025 et n° 2025041 du 23 juin 2025) :

- . 1085 Route des Barres
- . CR 14 Route de la Gione

L'enquête publique s'est déroulée du 15 décembre 2025 au 6 janvier 2026 inclus.

Aucune observation n'ayant été formulée, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 25 voix « pour », constatant que la procédure a été strictement respectée, décide :

- de désaffecter les chemins ruraux en vue de leur cession :
  - . 1085 Route des Barres d'une contenance d'environ 1 100 m<sup>2</sup> répartie entre Monsieur Morgan POTTIER, gérant de la SCI Les Barres, Madame Janine HUARD, Monsieur Pierre PAUTONNIER et Madame Marie-Louise PAUTONNIER
  - . CR 14 Route de la Gione d'une contenance d'environ 635 m<sup>2</sup> à Monsieur Etienne GRIPON et Madame Thérèse GRIPON
- de fixer le prix de vente de ces chemins à 0,50 € le m<sup>2</sup>,
- dit que les frais d'acte notarié et de géomètre seront à la charge des demandeurs,
- autorise Monsieur le Maire et Messieurs les Maires délégués de La Baroche sous Lucé et Juvigny sous Andaine, chacun en ce qui les concerne, à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de ces aliénations.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,  
Henri LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read "H. Leroux", is written over a horizontal line.

Publiée le : **12 MARS 2026**

Transmise au représentant de l'Etat le : **12 MARS 2026**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2026

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 25 Date de convocation : 27 février 2026</i>	L'an deux mil vingt-six, le neuf mars, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
---	--

**Etaient présents (25) :**

BRAULT Sylvie	GRANDIN Gérard	MOREAU Bernard
BRETON Dominique	GERARD Didier	MUGICA Maryse
CHRETIEN Pascal	GUYOT Mireille	PARENTIN Stéphanie
DABOUX Bertrand	LABASTIE Marie	POUSSIER Daniel
DEROUET Gilbert	LEGEAY Solange	PREEL Isabelle
DURAND Fabien	LEVERRIER Dominique	ROETZINGER Claudine
DUREUIL Brigitte	LEROUX Henri	SERAIS Sylvie
GARNIER Jean	LEVIEUX Annick	
GAUTIER Loïc	LIBERT Brigitte	

**Absent (2) :** BAYER Charly - CHEVRET Pascale

**Pouvoir (0) :**

Madame Sylvie BRAULT a été désignée secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture 061-200060069-20260309-2026010-DE Date de télétransmission : 12/03/2026 Date de réception préfecture : 12/03/2026
--

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'au cours de la séance du 26 septembre 2022 (délibération n° 2022077), il a été décidé de faire l'acquisition d'un chemin privé à proximité du Moulin Neuf sur la commune déléguée de Juvigny sous Andaine.

Cette portion de chemin appartenait à l'époque à Monsieur Marcel LEPESANT, mais celui-ci a vendu sa propriété à la SCI TURENNE avant que le bornage soit effectué et que l'achat du chemin soit réalisé.

De ce fait, il convient de modifier la délibération prise en septembre 2022 en ce sens que le vendeur est la SCI TURENNE et non Monsieur Marcel LEPESANT.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 25 voix « pour » :

- accepte de faire l'acquisition des parcelles cadastrées en section E n° 765 et n° 767 d'une contenance totale de 506 m<sup>2</sup> appartenant la SCI TURENNE représentée par Monsieur Jean-Piette GASTINE, en sa qualité de gérant de ladite société,
- accepte le prix d'achat fixé à 0,50 € le m<sup>2</sup>,
- donne délégation de signature au 1<sup>er</sup> adjoint au maire, pour signer l'acte administratif en qualité de nouveau propriétaire,
- autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,  
Henri LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. Leroux', is written over a horizontal line.

Publiée le : **12 MARS 2026**

Transmise au représentant de l'Etat le : **12 MARS 2026**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2026

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 25 Date de convocation : 27 février 2026</i>	L'an deux mil vingt-six, le neuf mars, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
---	--

**Etaient présents (25) :**

BRAULT Sylvie	GRANDIN Gérard	MOREAU Bernard
BRETON Dominique	GERARD Didier	MUGICA Maryse
CHRETIEN Pascal	GUYOT Mireille	PARENTIN Stéphanie
DABOUX Bertrand	LABASTIE Marie	POUSSIER Daniel
DEROUET Gilbert	LEGEAY Solange	PREEL Isabelle
DURAND Fabien	LEVERRIER Dominique	ROETZINGER Claudine
DUREUIL Brigitte	LEROUX Henri	SERAIS Sylvie
GARNIER Jean	LEVIEUX Annick	
GAUTIER Loïc	LIBERT Brigitte	

**Absent (2) :** BAYER Charly - CHEVRET Pascale

**Pouvoir (0) :**

Madame Sylvie BRAULT a été désignée secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture  
061-200060069-20260309-2026011-DE  
Date de télétransmission : 12/03/2026  
Date de réception préfecture : 12/03/2026

**2026011****Changement des portes de garage du logement communal situé 2 rue de Loré**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de changer les portes de garage du logement situé 2 rue de Loré.

Deux entreprises ont par conséquent été sollicitées :

	Montant HT	Montant TTC
Morgan POTTIER	5 518,88 €	6 070,77 €
Daniel CHEVALIER	3 960,00 €	4 356,00 €

Le conseil municipal, après avoir étudié les devis et après en avoir délibéré, par 25 voix « pour » :

- accepte de changer les portes de garage du logement communal situé 2 rue de Loré,
- décide de retenir l'entreprise Daniel CHEVALIER pour un montant de 3 960,00 € HT,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,  
Henri LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read "H. Leroux", written over a horizontal line.

Publiée le : **12 MARS 2026**

Transmise au représentant de l'Etat le : **12 MARS 2026**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte

Accusé de réception en préfecture  
061-200060069-20260309-2026011-DE  
Date de télétransmission : 12/03/2026  
Date de réception préfecture : 12/03/2026



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2026**

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 25 Date de convocation : 27 février 2026</i>	L'an deux mil vingt-six, le neuf mars, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
---	--

**Etaient présents (25) :**

BRAULT Sylvie	GRANDIN Gérard	MOREAU Bernard
BRETON Dominique	GERARD Didier	MUGICA Maryse
CHRETIEN Pascal	GUYOT Mireille	PARENTIN Stéphanie
DABOUX Bertrand	LABASTIE Marie	POUSSIER Daniel
DEROUET Gilbert	LEGEAY Solange	PREEL Isabelle
DURAND Fabien	LEVERRIER Dominique	ROETZINGER Claudine
DUREUIL Brigitte	LEROUX Henri	SERAIS Sylvie
GARNIER Jean	LEVIEUX Annick	
GAUTIER Loïc	LIBERT Brigitte	

**Absent (2) :** BAYER Charly - CHEVRET Pascale

**Pouvoir (0) :**

Madame Sylvie BRAULT a été désignée secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture 061-200060069-20260309-2026012-DE Date de télétransmission : 12/03/2026 Date de réception préfecture : 12/03/2026
--

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de Madame Géraldine VINCENT, représentant sa fille Inaya PAPAYA, personne mineure, sous l'administration légale sous contrôle judiciaire de sa mère, par lequel elle sollicite l'acquisition d'un chemin rural, inexistant aujourd'hui, situé au bout de l'Impasse de la Basse Pointe sur la commune déléguée de La Baroche sous Lucé.

Monsieur le Maire propose de procéder à l'aliénation du chemin rural mentionné dans la demande, d'une superficie d'environ 290 m<sup>2</sup>, qui n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce bien du domaine privé de la commune.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal par 25 voix « pour » décide :

- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural situé Impasse de la Basse Pointe, en application de l'article L.161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration,
- de fixer le prix de vente à 0,50 €, le m<sup>2</sup>,
- que les frais engagés seront intégralement supportés par le ou les acquéreurs (notaire ou acte administratif et géomètre),
- d'autoriser Monsieur le Maire ou au 1<sup>er</sup> adjoint au Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,  
Henri LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. Leroux', is written over the printed name.

Publiée le : **12 MARS 2026**

Transmise au représentant de l'Etat le : **12 MARS 2026**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2026

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 25 Date de convocation : 27 février 2026</i>	L'an deux mil vingt-six, le neuf mars, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
---	--

**Etaient présents (25) :**

BRAULT Sylvie	GRANDIN Gérard	MOREAU Bernard
BRETON Dominique	GERARD Didier	MUGICA Maryse
CHRETIEN Pascal	GUYOT Mireille	PARENTIN Stéphanie
DABOUX Bertrand	LABASTIE Marie	POUSSIER Daniel
DEROUET Gilbert	LEGEAY Solange	PREEL Isabelle
DURAND Fabien	LEVERRIER Dominique	ROETZINGER Claudine
DUREUIL Brigitte	LEROUX Henri	SERAIS Sylvie
GARNIER Jean	LEVIEUX Annick	
GAUTIER Loïc	LIBERT Brigitte	

**Absent (2) :** BAYER Charly - CHEVRET Pascale

**Pouvoir (0) :**

Madame Sylvie BRAULT a été désignée secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture 061-200060069-20260309-2026013-DE Date de télétransmission : 12/03/2026 Date de réception préfecture : 12/03/2026
--

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la SAS « Les Forgerons », représentée par Messieurs Franck SEGARD et Axel BERMOND, prendra la gérance du bar-restaurant située 4bis rue de Loré.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix « pour » :

- décide d'établir un bail commercial de 9 ans avec la SAS « Les Forgerons », représentée par Messieurs Franck SEGARD et Axel BERMOND, pour les locaux du bar-restaurant situés 4 bis rue de Loré,
- décide qu'une mutation de la licence de débit de boissons de 4<sup>ème</sup> catégorie soit effectuée au profit de la SAS « Les Forgerons » et que le dit débit de boisson soit inclus dans la location,
- décide d'opter pour la TVA concernant les loyers,
- décide de fixer le loyer, qui sera payable d'avance le 1<sup>er</sup> de chaque mois et révisable annuellement en fonction de l'indice des loyers commerciaux, comme suit :
  - . gratuité des loyers pendant les 6 premiers mois à compter de l'ouverture de l'établissement,
  - . 175,00 HT de loyer mensuel pour les 6 mois suivants,
  - . 350,00 € HT de loyer mensuel à l'issue des 12 mois,
- fixe un dépôt de garantie de 1 000,00 €,
- dit que l'entretien du matériel est à la charge du bailleur, si celui-ci est hors d'usage, la commune le remplacera, à charge pour le locataire de faire une révision annuellement,
- dit que le locataire devra :
  - . s'acquitter des impôts, contributions et taxes à sa charge personnelle,
  - . rembourser à la commune la taxe d'ordures ménagères et la taxe foncière,
  - . s'acquitter de la redevance d'assainissement,
- dit que le matériel mis à disposition du locataire sera listé lors de l'état des lieux et que cette liste sera annexée au bail,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou au 1<sup>er</sup> adjoint au Maire pour signer les pièces et actes relatifs à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,  
Henri LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. Leroux', is written over the printed name of the Mayor.

Publiée le : **12 MARS 2026**

Transmise au représentant de l'Etat le : **12 MARS 2026**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2026**

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 25 Date de convocation : 27 février 2026</i>	L'an deux mil vingt-six, le neuf mars, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
---	--

**Etaient présents (25) :**

BRAULT Sylvie	GRANDIN Gérard	MOREAU Bernard
BRETON Dominique	GERARD Didier	MUGICA Maryse
CHRETIEN Pascal	GUYOT Mireille	PARENTIN Stéphanie
DABOUX Bertrand	LABASTIE Marie	POUSSIER Daniel
DEROUET Gilbert	LEGEAY Solange	PREEL Isabelle
DURAND Fabien	LEVERRIER Dominique	ROETZINGER Claudine
DUREUIL Brigitte	LEROUX Henri	SERAIS Sylvie
GARNIER Jean	LEVIEUX Annick	
GAUTIER Loïc	LIBERT Brigitte	

**Absent (2) :** BAYER Charly - CHEVRET Pascale

**Pouvoir (0) :**

Madame Sylvie BRAULT a été désignée secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture 061-200060069-20260309-2026014-DE Date de télétransmission : 12/03/2026 Date de réception préfecture : 12/03/2026
--

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le ramonage du poêle à granulés du restaurant Le Bar'Oche n'ayant pas été fait par la précédente gérante, l'occupant actuel des locaux a fait réaliser les travaux, à sa charge, par la société Confortéo.

Considérant, que ce manquement n'incombe pas au nouveau locataire, il est proposé de rembourser à Monsieur Christopher MARTEL, gérant du restaurant, les frais de ramonage s'élevant à 117,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix « pour » :

- accepte de rembourser exceptionnellement les frais de ramonage d'un montant de 117,00 € à Monsieur Christopher MARTEL, gérant du restaurant Le Bar'Oche,
- rappelle que les termes du bail stipulent que le locataire-gérant a l'obligation de faire une révision annuelle de l'entretien du matériel,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou au 1<sup>er</sup> adjoint au Maire pour signer toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,  
Henri LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read "H. Leroux", written over a horizontal line.

Publiée le : **12 MARS 2026**

Transmise au représentant de l'Etat le : **12 MARS 2026**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

---

**SEANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2026**

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 24 Date de convocation : 27 février 2026</i>	L'an deux mil vingt-six, le neuf mars, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
---	--

**Etaient présents (24) :**

BRAULT Sylvie	GRANDIN Gérard	MOREAU Bernard
BRETON Dominique	GERARD Didier	MUGICA Maryse
CHRETIEN Pascal	GUYOT Mireille	PARENTIN Stéphanie
DABOUX Bertrand	LABASTIE Marie	POUSSIER Daniel
DEROUET Gilbert	LEGEAY Solange	PREEL Isabelle
DURAND Fabien	LEVERRIER Dominique	ROETZINGER Claudine
DUREUIL Brigitte		SERAIS Sylvie
GARNIER Jean	LEVIEUX Annick	
GAUTIER Loïc	LIBERT Brigitte	

**Absent (3) :** BAYER Charly - CHEVRET Pascale - LEROUX Henri

**Pouvoir (0) :**

Madame Sylvie BRAULT a été désignée secrétaire de séance

Le conseil municipal,  
VU le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28  
Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,  
VU le budget de la collectivité (ou de l'établissement),  
VU le tableau des effectifs existant,  
CONSIDÉRANT, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin de secrétariat de mairie, que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des adjoints administratifs,  
L'autorité territoriale demande que le conseil municipal l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 1°, 2°, 3°, 4°, 5° ou 6° ou à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.  
DECIDE, après en avoir délibéré,

#### Article 1 : Création et définition de la nature du poste.

Il est créé un poste de secrétariat de mairie, à compter du 7 mars 2026, dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions de secrétariat de mairie.

Après le délai légal de parution de la vacance d'emploi pour une durée qui ne peut être inférieure à un mois, sauf cas d'urgence, l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2° pour les emplois de catégorie A ou B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, il est précisé :

- la nature des fonctions,
- le niveau de recrutement (diplôme de niveau III ou expérience professionnelle souhaité),
- le niveau de rémunération sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade d'adjoint administratif

#### Article 2 : Temps de travail

L'emploi créé est à temps non complet pour une durée de 22 heures.

#### Article 3 : Crédits

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

#### Article 4 : Tableau des effectifs

Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en ce sens et joint à la présente délibération.

#### Article 5 : Exécution

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,  
Henri LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. Leroux', is written over the printed name.

**MAIRIE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

**TABLEAU DES EFFECTIFS AU 07/03/2026**

Emplois permanents							
Date et n° de délibération portant création ou modification de temps de travail	Grade	Cat.	Durée hebdo du poste en centième	Durée hebdo du poste en h/mns	Date d'effet	poste vacant depuis le	Poste occupé Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)
<b>Filière administrative</b>							
	Secrétaire de mairie	A	35,00	35 h 00	01/01/2016		Titulaire
n° 2026015 du 09/03/2026	Adjoint administratif	C	22,00	22 h 00	07/03/2026		Contractuel
n° 2020062 du 24/06/2020	Adjoint administratif principal de 2e classe	C	35,00	35 h 00	20/07/2021		Titulaire
Arrêté n° 0622022 du 2/05/2022	Adjoint administratif principal de 2e classe	C	28,00	28 h 00	01/10/2021		Titulaire
n° 2024012 du 19/02/2024	Attaché principal	A	35,00	35 h 00	22/02/2024		Titulaire
<b>Filière administrative (APC et MSAP)</b>							
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>						<b>0</b>	<b>5</b>
<b>Filière technique (service technique)</b>							
	Adjoint technique territorial	C	35,00	35 h 00	01/01/2016	01/10/2021	Titulaire
	Adjoint technique territorial	C	35,00	35 h 00	01/03/2021	01/10/2021	Titulaire
n° 2019072 du 20/06/2019	Adjoint technique territorial	C	35,00	35 h 00	07/01/2026		Stagiaire
	Adjoint technique territorial principal 2e classe	C	14,50	14 h 30	01/01/2016	01/10/2023	Titulaire
n°2021087-1 du 7/09/2021	Adjoint technique territorial principal 2e classe	C	35,00	35 h 00	01/10/2021	19/06/2024	Titulaire
n°2021087-1 du 7/09/2021	Adjoint technique territorial principal 2e clas	C	35,00	35 h 00	01/10/2021		Titulaire
Arrêté n° 0422022 du 22/03/2022	Adjoint technique territorial	C	35,00	35 h 00	01/03/2022		Titulaire
Arrêté n° 0412022 du 22/03/222	Adjoint technique territorial	C	35,00	35 h 00	01/03/2022		Titulaire
Arrêté n° 0182023 du 8/03/2023	Adjoint technique territorial	C	35,00	35 h 00	28/03/2023		Titulaire
n° 2024051 du 18/06/2024	Agent de maîtrise	C	35,00	35 h 00	19/06/2024		Titulaire
<b>Filière technique (entretien des locaux)</b>							
n° 2021080 du 8/06/2021	Adjoint technique territorial	C	24,32	24 h 20	01/09/2022		Titulaire
n° 2022021 du 08/03/2022	Adjoint technique territorial principal 2e clas	C	26,63	26 h 38	01/04/2022	01/04/2023	Titulaire
n° 2023013 du 13/02/2023	Adjoint technique territorial	C	26,63	26 h 38	06/03/2023		Titulaire
<b>Filière technique (garderie)</b>							
n° 2022021 du 8/03/2022	Adjoint technique territorial principal 2e classe	C	22,00	22 h 00	01/04/2022		Titulaire
<b>Filière technique (restaurant scolaire)</b>							
n° 2024051 du 18/06/2024	Agent de maîtrise	C	29,55	29 h 33	19/06/2024		Titulaire
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>						<b>5</b>	<b>10</b>

**MAIRIE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

**TABLEAU DES EFFECTIFS AU 07/03/2026**

Emplois non permanents							
Date et n° de délibération portant création ou modification de temps de travail	Grade	Cat.	Durée hebdo du poste en centième	Durée hebdo du poste en h/mns	Date d'effet	poste vacant depuis le	Poste occupé Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)
<b>Filière administrative</b>							
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>							<b>0</b>
<b>Filière technique (service technique)</b>							
n° 2024079 du 25/11/2024	Adj. Technique (Accroissement temporaire d'activité)	C	35	35,00	06/01/2025	06/01/2026	contractuel
n° 2024079 du 25/11/2024	Adj. Technique (Accroissement temporaire d'activité)	C	35	35,00	06/01/2025	01/01/2026	contractuel
n° 2025011 du 17/02/2025	Adj. Technique (Accroissement temporaire d'activité)	C	35	35,00	01/03/2025	01/01/2026	contractuel
n° 2025011 du 17/02/2025	Adj. Technique (Accroissement temporaire d'activité)	C	35	35,00	17/02/2025	17/02/2025	contractuel
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>						<b>4</b>	<b>0</b>
<b>ANIMATEUR</b>							
n° 2022082 du 26/09/2022	Animateur	B	3,09	3 h 06	01/10/2022		contractuel
<b>TOTAL ANIMATEUR</b>							<b>1</b>

Accusé de réception en préfecture  
061-200060069-20260309-2025015-DE  
Date de télétransmission : 17/03/2026  
Date de réception préfecture : 17/03/2026